

# **FEDERATION DES EGPE ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MAI 2024**

Les membres sont réunis à ROUEN, la convocation ayant été adressée par le bureau de la Fédération conformément aux statuts.

Yvon POLARD et Maximilien BOURDET, président de l'EGPE de Rouen accueillent les participants.

La feuille de présence a été signée en entrant en séance. Sont ainsi présentes les EGPE suivantes : BORDEAUX COLMAR DIJON LYON PARIS PAU ROUEN et VERSAILLES.

Il est constaté que toutes les EGPE actuellement membres de la Fédération sont présentes ou représentées et que l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Gisèle GIZARD et Brigitte MAURER en leur qualité de co-présidentes. Il est proposé que le secrétariat de séance soit assuré par François MAUGUIN.

Il est rappelé que cette assemblée sera dans une première partie une Assemblée Générale Extraordinaire devant statuer sur des modifications statutaires et dans un deuxième temps en la forme d'une Assemblée Générale Ordinaire.

## **PREMIERE PARTIE ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9 h 15. L'une des co-présidentes lit l'ordre du jour et passe la parole à François MAUGUIN pour la présentation des modifications statutaires.

Il rappelle que lors de l'assemblée de Pau en mai 2023, constatant qu'une révision des statuts de la FEDERATION était nécessaire, il avait été proposé à chacune des EGPE d'en faire une relecture et de proposer des amendements. Daniel POMMEPUY a été chargé de centraliser ces propositions. Ce qui a été fait en collaboration avec l'EGPE de PAU

De nombreuses modifications paraissant indispensables, il a semblé utile d'en proposer une refonte. A ainsi été établi un avant-projet soumis courant février aux co-présidentes qui y ont apporté quelques précisions.

C'est ce projet, préalablement adressé à chacun avec la convocation, qui est soumis aujourd'hui à votre approbation. Soulignons que la version antérieure des statuts à partir de laquelle nous avons travaillé était celle du 17 octobre 2016.

Notons enfin qu'il conviendra de procéder ultérieurement à une révision du Règlement Intérieur qui est partiellement inadapté.

Il précise que, outre des changements rédactionnels ou de forme, les modifications les plus importantes portent sur la composition et la désignation des administrateurs ainsi que des conditions de tenue des Assemblées Générales et sur la commission de contrôle.

Plusieurs intervenants proposent des amendements qui donnent lieu à des échanges constructifs.

- Sur proposition de Paris, il est décidé d'abandonner l'octroi de « voix supplémentaires par tranche de 60 membres » lors des votes de l'A G de la Fédération.
- Considérant que les membres du Conseil d'Administration de la Fédération doivent avoir une légitimité dans leurs EGPE respectives, ils seront choisis parmi les « administrateurs » des associations membres.
- Eu égard aux modalités d'élaboration des comptes établis par le Trésorier et du contrôle exercé par le Conseil d'Administration, il ne paraît pas nécessaire de maintenir l'existence d'une commission de contrôle.

**1°) Adoption des nouveaux statuts.**

En conséquence les nouveaux statuts sont présentés en intégrant au projet les modifications apportées aux articles suivants ;

**Article 6 : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

.....

L'Assemblée Générale ordinaire est composée :

Des présidents en exercice des conseils d'administration de chaque association membre ou de son représentant ayant pouvoir ; chaque association dispose d'UNE voix.

Des membres du bureau fédéral avec voix délibérative.

.....

**Article 8 : CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La Fédération des EGPE est administrée par un Conseil d'Administration constitué de personnes physiques élues par l'Assemblée Générale, choisies parmi les administrateurs des associations membres.

.....

**Article 13 : COMMISSION DE CONTROLE**

Cet article est supprimé

**Articles 14 à 17**

la numérotation de ces articles est modifiée.

Les nouveaux statuts ainsi amendés sont adoptés à l'unanimité

**2°) Pouvoirs pour effectuer les formalités légales**

En conséquence des modifications statutaires l'assemblée mandate le bureau pour effectuer les formalités légales de publicité et de régulariser la déclaration en préfecture

Cette décision est approuvée à l'unanimité

L'assemblée générale extraordinaire est close à 10 h 20

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10 h 20.

- Ordre du jour - Rapport Moral  
- Rapport d'activité  
- Rapport financier  
- Fixation de la cotisation annuelle  
- Élection de nouveaux membres du Conseil d'Administration  
- Election des membres de la commission de contrôle ( supprimé )  
- Questions diverses

Après avoir rendu un hommage à Bernadette ALAMBRET, membre active de l'EGPE récemment décédée, Gisèle GIZARD présente le **rapport moral** qui sera annexé au présent compte-rendu.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Le **rapport d'activité** est présenté par Brigitte MAURER : outre le rappel des différentes réunions en visioconférence, il est rappelé en particulier que plusieurs EGPE ont vu des changements de présidence. Il sera également annexé.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

Le **rapport du Trésorier** et les comptes de 2023 sont présentés par Marie Laure BLEGER

Le résultat de l'année est déficitaire de 287.77 €  
La trésorerie disponible s'élève au 31.12.2023 à 4 476.32. €

Après intervention de Yvon POLARD au titre de la commission de contrôle pour 2023, le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

### Cotisations

Pour 2024, le montant de la cotisation annuelle appelée à chaque EGPE est fixé à 1 € par adhérent cotisant au 31.12 de l'année précédente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

A noter qu'à titre de don, l'EGPE de Dijon majore sa cotisation complétée à hauteur de 50 €

### Election des membres du conseil d'administration

Gisèle GIZARD a fait savoir qu'elle ne sera prochainement plus présidente de l'EGPE de Bordeaux et sera remplacée par Maryse DUSSELIER, ici présente.  
Elle conserve cependant ses fonctions de coprésidente de la Fédération jusqu'à la fin de son mandat lors de l'A.G à tenir en 2025.

Les administrateurs actuellement en fonction et élus il y a trois ans sont :  
Didier BELLEVILLE Marie Laure BELGER Régine FLORIN Claude LEROY  
Ils acceptent d'être renouvelés dans ces fonctions.

Maryse DUSSELIER se porte également candidate en qualité de membre du Conseil d'Administration.

Didier BELLEVILLE, Marie Laure BELGER, Maryse DUSSELIER, Régine FLORIN, Claude LEROY, sont élus à l'unanimité en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans.

## **Questions diverses**

1°) Après échanges de vues, Régine FLORIN accepte au nom de l'EGPE **PARIS** d'accueillir la prochaine Assemblée Générale de la Fédération dont la date est fixée au **4 avril 2025**.

Les réunions pourront se tenir au siège de l'EGPE rue Chomel ; la veille, une visite du musée RODIN pourrait être organisée ainsi qu'un repas dans une salle privatisée.

Ces propositions sont validées à l'unanimité.

2°) Les représentants de chaque association font ensuite part de leurs activités.

Les co-présidentes constatent que plus rien n'étant à l'ordre du jour, il est prononcé la clôture des débats. à 12 h 30

### **Les Présidentes**

G. GIZARD

B. MAURER

### **Le secrétaire de séance**

F. MAUGUIN

*Les organisateurs de Rouen ont proposé aux participants des plateaux repas fort appréciés pour un déjeuner en commun.*

*La réunion s'est poursuivie en début d'après-midi avec l'intervention de deux médiatrices de l'association TRIALOGUE qui ont permis des échanges sur la médiation intergénérationnelle, processus qui peut permettre en particulier à des grands parents de trouver des solutions acceptables à d'éventuels conflits.*